

Avis Financier

Ajout d'un conseiller et autre modification

Les porteurs de parts des Fonds Communs de Placement (FCP) **AMUNDI ACTIONS EUROPE ENVIRONNEMENT**, **AMUNDI HORIZON** et **AMUNDI EUROPE MONDE**, gérés par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés de la modification suivante à compter du 01 Octobre 2025 :

- Ajout d'un conseiller

Les porteurs de parts du FCP **AMUNDI ACTIONS EUROPE ENVIRONNEMENT** sont informés que la stratégie de gestion du portefeuille prévoit désormais la cessation des titres d'une entreprise en cas de dégradation de la qualification d'un émetteur en tant qu'entreprise non alignée.

En conséquence, à partir de cette même date, la phrase suivante sera ajoutée dans le prospectus du FCP **AMUNDI ACTIONS EUROPE ENVIRONNEMENT** :

« En cas de dégradation de la qualification d'un émetteur en tant qu'entreprise non-alignée (contribution négative ou « misaligned ») alors qu'il figure déjà dans le portefeuille, la société de gestion s'engage à céder les titres concernés dans un délai maximum de trois mois. »

Ces changements ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers. Les autres caractéristiques du fonds demeureront inchangées.

La documentation réglementaire de votre FCP est mise à jour pour tenir compte de ces évolutions à compter du 01 Octobre 2025.

Ces modifications n'impliquent aucune démarche de votre part.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.